

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 13 DECEMBRE 1980

L'Assemblée générale de la S.O.P.H.A.U. s'est réunie le 13 décembre 1980 à l'Ecole Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport moral du Président.
- 2 - L'Histoire ancienne et les mouvements de personnel : problèmes de carrière.
- 3 - Les habilitations : enquête sur les D.E.A.
- 4 - Collaboration avec l'A.P.L.A.E.S. et l'A.P.A.H.A.U. en vue d'une recherche collective éventuelle.
- 5 - Place de l'Histoire ancienne dans les programmes du Second degré et formation continue des Maîtres.
- 6 - Formation initiale des Maîtres du Premier degré.
- 7 - Organisation du Congrès de 1981.
- 8 - Compte-rendu financier ; révision de l'Annuaire.
- 9 - Renouvellement partiel du Bureau avant l'élection d'un nouveau Président.

Etaient présents : Mmes et MM. ANGLIVIEL, BEAUCAMP, BERTRAND, BIARNE, BONNEAU, BOURRIOT, CABANES, CADOUX, CHASTAGNOL, CHRISTIEN, CORBIER M., DEBORD, DENIAUX, DESANGES, DUMONT, DUNEAU, DUPRE, ETIENNE Robert, ETIENNE Roland, FABRE, FREZOULS, GARLAN, HAROG, JACQUES, JANVIER, JOUFFROY, LARONDE, LE GALL, LE ROUX, LE ROY, LEVEQUE P., MANGIN, MARTIN, MELEZE-MODRZEJEWSKI, METIVIER, MOSSE, PAPE, PATLAGEAN, PICARD, QUET, RASKOLNIKOFF, ROMAN Danièle, ROMAN Yves, SABOURNAY, THELAMON, TRANOY, VANNIER.

Etaient excusés : Mmes et MM. BEAUJARD, BUDISCHOVSKY, CORBIER P., DECRET, DUCAT F. et J., FEUVRIER, GAUTHIER, GREFFE, HIENARD, LECLANT, LEGLAY, LEPELLEY, MOINE, PIETRI C. et L., PREVOTAT, THELIER.

L'Association des historiens modernistes était représentée par M. CORVISIER, La Société des historiens médiévistes par M. GUILLEMAIN, l'A.P.H.G. par M. LARONDE. La Société des professeurs d'histoire contemporaine et l'A.P.L.A.E.S. étaient excusées.

1) Le Président Ed. FREZOULS ouvre la séance à 9 h 15 et présente le rapport moral (voir annexe)

2) MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET PROBLEMES DE CARRIERE

M. GUILLEMAIN, membre du CSCU, fait savoir que celui-ci s'est réuni pour élire son Bureau. Le Bureau précédent a été reconduit sous la présidence de M. CHAUNU. Les membres du CSCU sont convoqués pour les 21-22 janvier, mais on ne sait pas quand commencera l'examen des candidatures qui risque de durer au-delà du 2ème trimestre.

J. CHRISTIEN fait remarquer que cela est grave pour les Universités qui comptent plusieurs membres du CSCU parmi leurs enseignants ; le fonctionnement de l'enseignement s'en trouvera perturbé.

F. JACQUES s'inquiète au nom des candidats : combien de temps à l'avance seront-ils prévenus de leur date de passage ?

M. GUILLEMAIN explique qu'il faudra un délai pour la lecture des dossiers. Le CSCU travaillera ensuite de la façon suivante : le matin seront présentés les rapports sur la régularité juridique des Commissions de spécialistes et les classements proposés ; l'après-midi sera consacrée à l'audition des candidats : disposant de 25 minutes, ils auront à se présenter, à faire part de leurs projets et orientations de recherches, à expliquer pourquoi ils ont posé leur candidature à tel poste.

M. LE GALL fait savoir qu'il n'est pas d'accord avec la procédure suivie par le précédent CCU et espère qu'elle sera modifiée. Il estime qu'en tout cas les candidats doivent être prévenus de ce qu'on attend d'eux. Il fait remarquer que la circulaire du 15 octobre 1980, signée par M. LUZI, est arrivée après que certaines Commissions s'étaient déjà prononcées, ce qui revient à donner au CSCU la possibilité de changer la dénomination des postes.

M. BOURRIOT, membre du CSCU, précise que le CSCU se prononce sur un classement déjà fait dans les Universités et qu'il ne faut pas classer des candidats qui ne correspondent pas au profil du poste.

M. CABANES fait remarquer que certains cas étaient complexes : par exemple, dans le cas de deux postes de M-A, les Universités ont eu à classer tous les candidats en même temps, alors que en fait il y avait deux profils de postes, ainsi à Clermont-Ferrand : un poste "Histoire romaine" et un poste "Art et archéologie".

M. BOURRIOT indique que les Commissions de spécialistes doivent préciser dans leur rapport les profils des postes.

M. CABANES demande que le CSCU en tienne compte.

M. ETIENNE souligne que le problème s'est posé quand une Université a eu plusieurs créations sous la mention "Sciences historiques" ; ou bien elle a décidé de spécialiser chaque poste et a défini des profils en fonction des besoins, ou bien elle a établi un classement bloqué pour l'ensemble des postes. Dans ce cas le CSCU pourra choisir n'importe qui pour n'importe quoi.

M. GUILLEMAIN précise qu'à Bordeaux, après avoir consulté le Ministère en septembre, il a été procédé à quatre classements différents pour pourvoir les quatre postes mis en concours.

M. FREZOULS demande si il y a des postes de M-A qui disparaissent.

M. LE GALL attire l'attention de la S.O.P.H.A.U. sur la menace de voir disparaître à Paris-I le poste de M. VAN EFFENTERRE quand celui-ci prendra sa retraite, car le Ministère a demandé que les Universités revoient la répartition des postes vacants par suite de départ en retraite d'ici à 5 ans, afin de procéder à un redéploiement.

R. ETIENNE rappelle la doctrine de la S.O.P.H.A.U. : défendre deux postes A (HG,HR) dans toute Université est préparée l'agrégation. Il fait remarquer que certaines Universités, comme Pau par exemple, n'ont jamais obtenu deux postes A.

J. MELEZE fait remarquer qu'en revanche, dans le cas de PARIS-I, cette "règle du butoir" joue contre nous puisqu'il y a 5 postes A d'Histoire ancienne (HR : 2 ; HG : 2 ; Orient : 1).

J. CHRISTIEN considère qu'il n'est pas opportun d'utiliser seulement l'argument de la préparation à l'agrégation, qui ne peut se faire partout, mais qu'il faut faire valoir qu'on doit enseigner partout, à tous les niveaux, l'histoire grecque et l'histoire romaine. En revanche, elle pense qu'il est difficile de défendre l'existence de 5 postes à Paris-I. Plusieurs collègues ne sont pas de cet avis et souhaitent au contraire une démarche auprès de Madame la Présidente de Paris-I pour défendre ce poste.

Ed. FREZOULS pose le problème du cas des assistants qui ne seront pas transformés après le présent concours.

Il ressort de l'échange sur ce point que certains candidats n'ont été classés nulle part ou sont mal classés ; que souvent ils n'ont pas été informés de la décision des Commissions de spécialistes les concernant, ce qui étonne certains collègues tandis que C. MOSSE fait savoir que l'Administrateur de Vincennes a indiqué qu'il était interdit de faire part des délibérations et décisions des Commissions. Ed. FREZOULS conclut qu'il faudra faire un bilan quand les résultats seront connus.

3) HABILITATIONS DE III^o CYCLE ET D.E.A.

F. THELAMON rend compte des réponses au questionnaire : les renseignements reçus ne concernant que 17 Universités.

- D.E.A. et III^o cycle "Histoire, (Langues,) et civilisations de l'Antiquité" (avec variantes dans la formulation et les regroupements) : 6
- D.E.A. et III^o cycle "Histoire" (l'H A y a sa place à côté de l'histoire médiévale, moderne et contemporaine) : 6
- III^o cycle sans D.E.A. "Histoire, (Langues,) et civilisations de l'Antiquité" : 3 (mais 2 ont aussi D.E.A. et III^o cycle "Histoire")
- III^o cycle sans D.E.A. "Histoire et civilisations" : 3
- Ni D.E.A. ni III^o cycle : 2

Pour compléter cette information, on peut se reporter à l'article de R. REGRAIN, "La carte universitaire en histoire et géographie", dans Historiens et géographes, 280, oct. 1980, p. 114-124 où l'on relève qu'il y a eu, pour l'ensemble des Universités, habilitations de :

1 - 20 D.E.A. d'"Histoire et civilisations de l'Antiquité" ainsi que d'un D.E.A. d'"Egyptologie" et 3 D.E.A. d'"Art et Archéologie".

- 2 - 30 III^o cycle "Histoire et civilisations"
- 18 III^o cycle "Histoire et civilisations de l'Antiquité"
- 1 " " "Egyptologie"
- 7 " " "Art et archéologie"

On peut en conclure que dans la plupart des Universités, l'Histoire ancienne peut se situer dans une formation de D.E.A. d'Histoire, mais dans ce cas la formation est disparate, notamment l'organisation du cours de D.E.A.

commun à tous les étudiants est difficile et risque d'être, en fait, à dominante histoire contemporaine. Seul un D.E.A. "Histoire et civilisations de l'Antiquité" permet la mise sur pied d'une réelle formation approfondie en histoire ancienne, comme le montrent bien les informations détaillées fournies par les collègues qui ont bien voulu répondre au questionnaire. Comme ce type de D.E.A. n'existe que dans les grandes Universités et en particulier à Paris, les petites Universités risquent fort de voir partir leurs étudiants les plus motivés et les plus désireux de se spécialiser.

Ed. FREZOULS demande si la formation comportant 2 h de cours magistraux et 2 h de T.D. est réellement assurée, d'autant que les séminaires de III^e cycle ne sont pas compris dans le service. J. MELEZE indique qu'à Paris-I il n'y a pas de cours magistraux. R. ETIENNE estime que le responsable du D.E.A. est un fédérateur et qu'il faut prévoir des cours avec options, compris dans les services. L. PAPE indique qu'à Rennes-II, les 50 heures de D.E.A. sont assurées par plusieurs enseignants, à raison de 2 ou 3 h pour chacun.

Il ressort que quatre solutions semblent avoir été adoptées : pas de cours de magistraux ; plusieurs cours magistraux annuels ; les 50 h assurées par plusieurs enseignants (de 4 à 7) ; un seul cours commun à tous les étudiants de D.E.A. J. MELEZE demande quels sont les D.E.A. qui ont été supprimés. J.P. MARTIN fait savoir que c'est le cas à Reims qui garde seulement un III^e cycle. La formation de D.E.A. est assurée sur place en accord avec Paris. J. FREZOULS indique qu'à Aix le D.E.A. de Sciences de l'Antiquité a été supprimé. J. DESANGES rappelle qu'il existait à Nantes un "Centre de recherches d'Histoire ancienne" en association avec Tours. Nantes a gardé un III^e cycle d'"Histoire et civilisations de l'Antiquité" sans D.E.A. ; pour assurer la formation de D.E.A. il y a arrangement avec Paris. C. LE ROY rappelle que les agrégés sont dispensés de D.E.A. ; mais J.P. MARTIN précise que seule une Université ayant une habilitation de D.E.A. peut accorder cette dispense.

L. PAPE s'interroge sur la durée des habilitations.

Ed. FREZOULS répond qu'elle est variable ; certaines ont été accordées pour un an. Il demande également si des habilitations de licence ont été refusées.

A. LARONDE indique qu'à Chambéry la licence est maintenue pour un an ; Y. ROMAN, qu'à St-Etienne, la licence d'histoire et celle de géographie sont supprimées. Pratiquement l'enseignement est assuré sur place par les enseignants de St-Etienne ; les examens auront lieu sur place mais la collation des grades relève de Lyon-II. La situation est analogue à Perpignan qui a une convention avec Montpellier.

Ed. FREZOULS estime que ce système de convention avec suppression des habilitations est absurde. Roland ETIENNE ajoute qu'à Montpellier c'est la licence d'Egyptologie qui a été supprimée alors qu'il existait un cursus complet. F. BOURRIOT s'en étonne car elle a été maintenue à Lille.

4) COLLABORATION AVEC L'A.P.L.A.E.S. et l'A.P.A.H.A.U. EN VUE DE RECHERCHES COLLECTIVES EVENTUELLES :

A la suite des souhaits exprimés à Nice dans ce domaine, Ed. FREZOULS a pris contact avec les deux autres sociétés. Il apparaît que dans le cas de l'A.P.A.H.A.U., des accords pourront se faire individuellement. Les collègues de l'A.P.L.A.E.S. ont redit leur désir de collaborer avec des historiens pour la publication de textes historiques. Des contacts sont à prendre avec MM. JAL et FONTAINE notamment.

5) PLACE DE L'HISTOIRE ANCIENNE DANS LES PROGRAMMES DU II° DEGRE ET FORMATION CONTINUE DES MAITRES :

F. THELAMON fait le point à la suite des contacts suivis avec l'A.P.H.G. (Cl. LEPELLEY, N. MOINE et F. THELAMON ont participé à plusieurs reprises à la commission pédagogique de l'A.P.H.G.

Pour la classe de 6ème, le renouvellement des manuels a été différé (accord entre l'A.P.H.G. et l'Inspection générale) afin d'attendre le bilan du 1er cycle promis par le Ministre de l'Education à la fin de l'année scolaire 1980-81. L'A.P.H.G. demande une révision du programme de 6ème et non un simple amendement des manuels. C'est la solution que la S.O.P.H.A.U. avait préconisé à Nice. La commission pédagogique de l'A.P.H.G. se réunira le dimanche 11 janvier à 9 h au Lycée Louis-le-Grand. Roland ETIENNE, N. MOINE et F. THELAMON y participeront. F. THELAMON rappelle que la constitution d'une "commission des programmes" avait été amorcée à Nice (MM. FREZOULS et LARONDE s'étaient inscrits) elle souhaite vivement que cette commission soit renforcée et soit opérante. Elle estime également que le Président doit obtenir de l'Inspection générale que la S.O.P.H.A.U. soit consultée séparément, en tant qu'association de spécialistes.

Plusieurs collègues font des remarques concernant le programme de 6ème actuelle : J. CHRISTIEN le trouve trop long et estime que la coupure au X° siècle est mauvaise d'un point de vue épistémologique. P. FABRE estime qu'il ne faut pas isoler la refonte du programme de 6ème de la conception d'ensemble des programmes de 1er cycle et du problème du rétablissement d'un enseignement de l'histoire dans le primaire.

En ce qui concerne le nouveau programme de Seconde, A. LARONDE précise que la partie sur l'Antiquité comporte les questions suivantes : héritage gréco-romain ; gaule romaine ; débuts du christianisme ; invasions germaniques. F. THELAMON précise toutefois que le programme n'a pas encore été officiellement publié au B.O. L'A.P.H.G. a publié dans le n° de mars 1980 d'Historiens et Géographes, le libellé arrêté à l'époque avec l'Inspection générale. De leur côté, les éditeurs ont reçu des indications puisque, chez certains d'entre eux les manuels sont en cours d'élaboration. F. THELAMON fait savoir que la revue Historiens et Géographes est prête à publier des articles de mise au point scientifique et pédagogique sur le programme de Seconde (articles de 20 pages, avec courte bibliographie accessible, pour paraître en 1981 et 1982, à adresser à "Historiens et Géographes", BP 31, 91001 EVRY - CEDEX). Des articles concernant le programme de 6ème seront également bienvenus.

L'introduction de l'histoire ancienne dans le programme de Seconde va poser un problème de recyclage pour un certain nombre d'enseignants des Lycées. F. THELAMON qui a représenté la S.O.P.H.A.U. à l'Assemblée générale de l'A.P.H.G., le 30 novembre 1980, fait connaître la position de cette association : elle demande un recyclage pour tous les professeurs du second degré (1er et IIème cycle), quels que soient leurs grades, en particulier pour permettre la mise en place du nouveau programme de Seconde. Cette position va à l'encontre, semble-t-il, de celle de l'Inspection générale qui juge qu'un recyclage n'est pas utile pour les professeurs de lycée, notamment pour les agrégés. Il nous apparaît que de toute façon le problème va se poser, car il y a une demande. On peut envisager deux hypothèses : ou bien un recyclage officiel sera organisé par les I.P.R. avec ou sans les Universités, ou bien, à défaut, les Régionales de l'A.P.H.G. organiseront quelque chose selon des formules diverses

Un échange d'informations a lieu sur les diverses modalités de formation continue ou recyclage des professeurs de collèges : nulle part ils ne bénéficient de décharge mais ils sont défrayés de leurs frais de transport. Les I.P.R. n'acceptent pas toujours de rétribuer les Universitaires qui interviennent : ils le sont à Rouen, à Brest, et à Clermont mais ne le sont pas à Strasbourg et à Bordeaux.

P. CABANES considère qu'il n'est pas de bonne méthode d'introduire les enseignants à recycler dans les UV du cursus des étudiants. Il préconise une formation de niveau : de l'enseignant de 1er cycle non P.E.G.C. à l'agrégé. Il rappelle que depuis déjà deux ans, on nous dit que des pourparlers sont en cours entre les deux Ministères et les syndicats sur le problème de la formation continue (cf. entrevue avec Mme FENEUILLE, au Ministère de l'Education, en mai 1979).

Roland ETIENNE estime que les enseignants ne doivent se laisser imposer ni les contenus, ni les modalités ; que nous devrions mener un travail de réflexion sur la manière dont nous pouvons aider les professeurs du secondaire, ce qui pose le problème de la pédagogie de l'enseignement supérieur. Il voit deux types de demandes : recyclage des connaissances ; réflexion sur les données actuelles, les types d'exercices, les documents.

L. PAPE rappelle les expériences déjà faites à Rennes dans le recyclage des enseignants de l'enseignement privé, dans le cadre de contrats de recyclage passés avec la Cellule de formation continue de l'Université.

P. CABANES insiste sur la nécessité d'être très vigilants : d'autres sont prêts à prendre en charge la formation des professeurs de Collèges, sans faire appel aux Universitaires.

6) FORMATION INITIALE DES INSTITUTEURS

La solution la plus fréquemment adoptée comporte 25 h d'histoire assurée par des Universitaires, 25 h par des professeurs d'E.N. et 25 h d'application dans une classe. Dans certains cas l'histoire ne sera assurée qu'en 2ème année.

A Nanterre, les 25 h seront assurées dès cette année. Les enseignants (du collège B) auxquels incombera cette charge seront rétribués en H C. A Bordeaux, la part de l'histoire ancienne sera bien d'un quart de la prestation d'histoire.

J.L. LADOUX fait part d'une expérience d'intervention dans l'U F Environnement, sous la forme d'une conférence de 3 h. Les élèves de l'E.N. ont fait sentir qu'ils étaient hostiles à "l'escroquerie" que représentait ce contrat réduit avec l'Université, que ce DEUG n'en était pas un.

Ed. FREZOULS estime qu'il ne s'agit pas vraiment d'une escroquerie mais d'un "mixte" entre les usages de l'Université et ceux de l'E.N. R. ETIENNE pense au contraire qu'il s'agit d'une double escroquerie, pour les élèves-instituteurs et pour nous. O. PICARD fait remarquer que le public est très différent de celui des Universités, qu'il a une attitude parfois réticente voire de rejet. J.M. BERTRAND attire l'attention sur le fait que certains élèves instituteurs sont déjà diplômés de l'enseignement supérieur primaire. Il préconise des contacts avec les syndicats d'instituteurs.

J. CHRISTIEN pense que la réticence des élèves des E.N. tient au fait que personne ne sait vraiment à quoi sert ce DEUG.

P. FABRE s'inquiète de la spécialisation en 3ème année d'E.N. ; il craint une arrière-pensée ministérielle qui aboutirait à déclarer ces instituteurs, titulaires d'un DEUG, qualifiés pour enseigner en premier cycle.

7) ORGANISATION DU CONGRES 1981

De l'échange sur ce sujet il ressort, qu'en dépit de la faible participation aux congrès de Clermont (1979) et de Nice (1980), il faut organiser quand même un congrès en 1981, en faisant une part plus large à la partie scientifique qui doit déboucher sur une publication. Le choix du thème paraît

fondamental. Les participants se déclarent d'accord pour que le Congrès organisé à Grenoble, les 22-24 mai, sur le thème : "L'Egypte dans l'Antiquité" avec, outre la visite de la collection Egyptologique de Grenoble, une excursion au Musée égyptologique de Turin.

Pour la publication des colloques antérieurs, Ed. FREZOULS fait savoir qu'il n'a pas été possible d'obtenir le texte des interventions de Clermont. On les groupera avec celles de Nice. Le colloque sur les "Problèmes de la frontière" (Strasbourg, 1978) doit paraître dans Kréma.

P. DEBORD souligne que la REA veut bien publier les colloques à venir à condition que la matière soit suffisante pour former un numéro de la revue, susceptible d'être vendu à part. R. ETIENNE s'élève contre certaines prestations fondées uniquement sur des diapositives et qui évidemment ne peuvent donner lieu ensuite à publication.

8) F. JACQUES DONNE LECTURE DU COMPTE-RENDU FINANCIER.

Il est rentré 95 cotisations pour 1980. La cotisation pour 1981 est de 50 F, elle doit être adressée à F. JACQUES, 16 rue Moreau, 75012 - PARIS ou au C.C.P. "Société Prof. histoire ancienne" PARIS 1-807-52-A.

L'Annuaire 1981 sera adressé aux membres de la S.O.P.H.A.U. qui auront réglé leur cotisation.

Pour toute modification ou complément à introduire dans l'Annuaire, la fiche de renseignements que chacun a reçue (parfois deux fois) doit être retournée au plus vite à Elisabeth DENIAUX, 55 route de Lion, 14000 CAEN.

9) RENOUVELLEMENT PARTIEL DU BUREAU DE LA S.O.P.H.A.U.

Ed. FREZOULS arrivé au terme de trois années de présidence se déclare sortant ; c'est le cas également de Cl. LEPELLEY.

Il est procédé à l'élection de deux nouveaux membres.

A. LARONDE et E. DENIAUX sont élus à l'unanimité.

Information : il est fait part au renouvellement du Comité français des Sciences historiques : P. CABANES, R. ETIENNE, J. LE GALL, J.P. MARTIN, A. TRANOY en font désormais partie. R. ETIENNE est membre du Bureau.

La séance est levée à 12 h 45.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

Le Bureau s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale pour procéder à l'élection du Président :

P. CABANES est élu à l'unanimité pour trois ans (5 votants, 4 voix, 1 bulletin blanc).

La composition du Bureau est la suivante :

Président : P. CABANES

Vice-Présidents : A. LARONDE, J. MELEZE-MODRZEJEWSKI, F. THELAMON

Secrétariat : F. THELAMON, E. DENIAUX (Annuaire)

Trésorier : F. JACQUES

Organisation du Congrès 1981 : A. LARONDE

Le Bureau se réunira le 12 janvier.